

Thématique - Activités forestières

AF

Les mesures proposées dans cette thématique concernent l'activité forestière et ses pratiques. Elles ne tiennent pas compte des mesures d'animation, de communication, sensibilisation, suivi et conseil qui sont déjà abordées dans la thématique Adaptation de la société.

Liste des mesures et actions contenues dans la fiche

AF1 - Rendre l'activité forestière plus robuste et résiliente

- AF1.1 - Développer des essences adaptées aux conditions climatiques futures	P 2
- AF1.2 - Diversifier les essences forestières	P 4
- AF1.3 - Généraliser le non retrait-systématique des bois morts	P 4
- AF1.4 - Développer des plans de gestion forestière cohérents avec le changement climatique	P 5
- AF1.5 - Accompagner la gestion et la préservation du paysage et du milieu aquatique	P 5

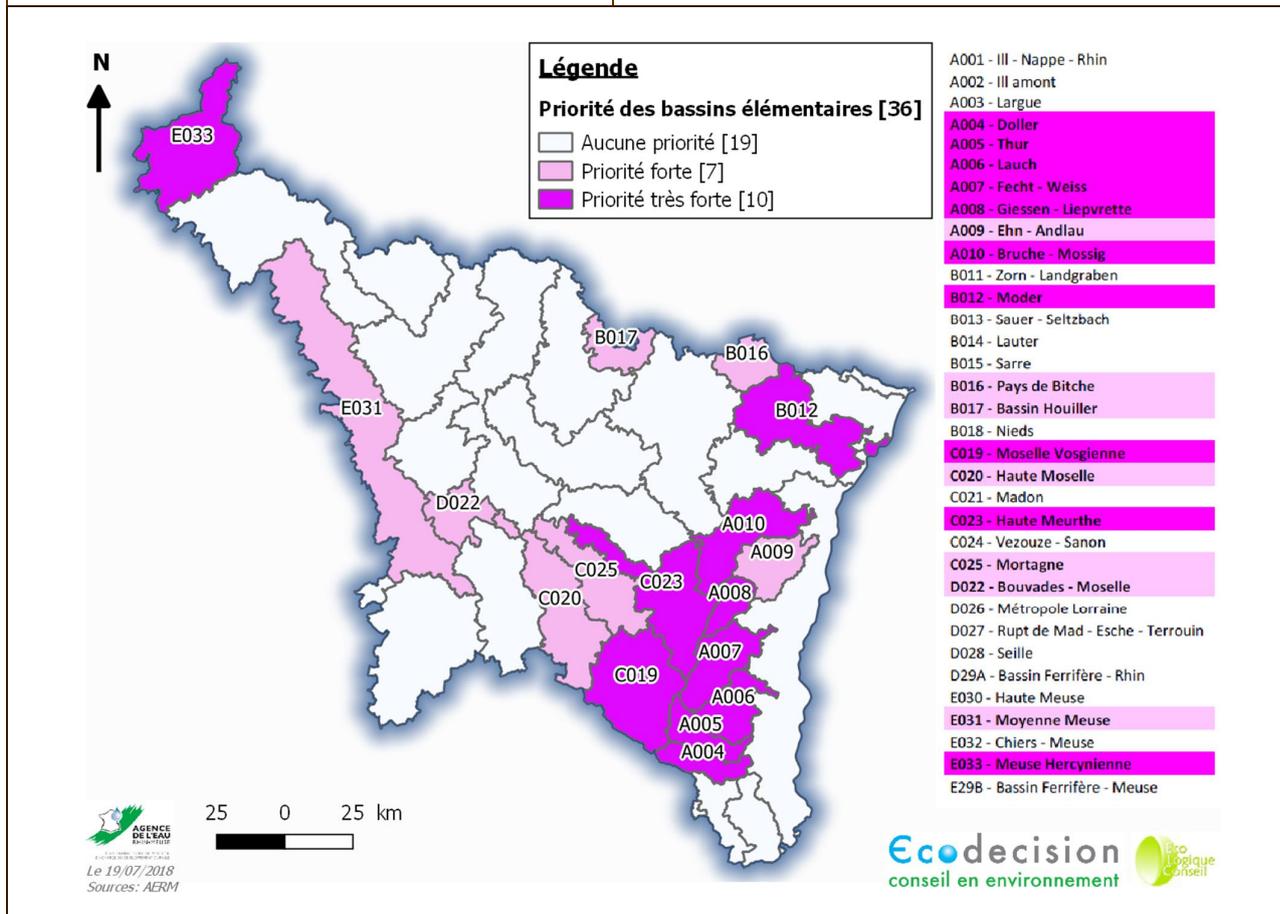
Bassins élémentaires prioritaires

Priorité très forte

A004, A005, A006, A007, A008, A010, B012, C019, C023, E033

Priorité forte

A009, B016, B017, C020, C025, D022, E031



AF1 - Rendre l'activité forestière plus robuste et résiliente			
Objectif de la mesure	Intégrer le changement climatique dans les stratégies des exploitations forestières		
<p>Cette mesure se décline en plusieurs actions à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AF1.1 - Développer des essences adaptées aux conditions climatiques futures - AF1.2 - Diversifier les essences forestières - AF1.3 - Généraliser le non retrait-systématique des bois morts - AF1.4 - Développer des plans de gestion forestière cohérents avec le changement climatique - AF1.5 - Accompagner la gestion et la préservation du paysage et du milieu aquatique 			
Action - AF1.1 - Développer des essences adaptées aux conditions climatiques futures			
Description	Réaliser des essais et développer les espèces (multiplication et implantation). La migration assistée permet l'implantation d'espèces locales ayant développé des capacités d'adaptation à certains stress climatiques. Cette mesure doit intégrer les gestionnaires publics et privés.		
Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques	Diminution de la vulnérabilité des exploitations forestières face aux évolutions climatiques futures		
Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau. Préservation de la biodiversité.		
Délais de mise en œuvre	>5 ans	Délais de réponse du milieu	>5 ans
Coût unitaire			
Lien avec d'autres actions	AS4.1		
Illustrations relatives à l'action AF1.1			
Exemple de projet	Adapter sur le long terme les espaces arborés au changement climatique, dans le respect de la biodiversité et des sols		
<p><u>Localisation du projet :</u> Sud Lorraine (Meurthe-et-Moselle)</p> <p><u>Dimensionnement du projet :</u> -</p> <p><u>Porteur du projet :</u> Métropole du Grand Nancy</p> <p><u>Autres acteurs du projet :</u> Autres collectivités territoriales, unités de recherche, associations, entreprises de la filière bois</p> <p><u>Financements :</u> Le financement du projet par l'Etat (Programme des Investissements d'Avenir - PIA) à hauteur de 60 k€, sur un coût total de 5,9 M€.</p>			
<p><u>Contexte :</u> Avec un réchauffement climatique attendu de +2 à 4°C d'ici à la fin du 21^e siècle, toutes les espèces des forêts du Grand Est sont en danger à moyen ou long terme (2050 à 2100). Cette action du PIA TIGA (Territoire d'innovation de grande ambition) vise à passer du stade des prototypes expérimentaux des chercheurs et experts vers un mouvement plus général d'adaptation des écosystèmes au changement climatique et vers une transformation profonde mais raisonnée sur le long terme des paysages.</p>			

Résumé du projet :

Il est prévu :

(1) de structurer différents réseaux d'observation (prairies sentinelles, réserves biologiques intégrales en forêt, jardins urbains ...) et d'intensifier l'implication des citoyens (sur le modèle des sciences participatives de Vigie Nature) ;
(2) de donner les moyens (stages, plateforme numérique, réseau, financement) aux citoyens jardiniers, agroécologues ou forestiers de développer des expérimentations (des forêts et prairies qui testent des systèmes plus économes en eau, qui choisissent des espèces adaptées ...) qui anticipent le changement climatique ;

(3) d'imaginer le modèle économique de ces expérimentations et réseaux d'observations entre professionnels, bénévoles, woofers, mécènes, acheteurs de services, compagnies d'assurance. Cette action vise à mettre en place 1 000 hectares d'expérimentations de long terme dont de l'agroforesterie, raisonnés à partir des réseaux d'observation, pour faire baisser l'impact du changement climatique sur les forêts. A long terme, elle doit permettre la diminution des dépassements forestiers (réseau santé des forêts).

Sources bibliographiques :

Métropole du Grand Nancy (2017). Appel à manifestation d'intérêt "Programme d'Investissements d'Avenir", Action « Territoire d'innovation de grande ambition » - Dossier de candidature. Disponible sur : <http://www.terresdelorraine.org/UserFiles/File/tiga.pdf>

Exemple de projet

Des pins et des cèdres pour sauver les forêts du Territoire de Belfort

Localisation du projet :

Territoire de Belfort (90)

Dimensionnement du projet :

15 ha

Porteur du projet :

Conseil départemental du Territoire de Belfort

Autres acteurs du projet :

Office National des Forêts (ONF) et l'Association départementale des Communes forestières du Territoire de Belfort

Financements :

Non connus

Contexte :

Les trois dernières années ont été identifiées comme étant les trois années les plus chaudes au niveau mondial. Au niveau local, il a été observé des périodes de sécheresse estivales, c'est à dire deux semaines sans aucune pluie avec des fortes chaleurs, plus fréquentes. La fréquence de ces périodes de sécheresse risque d'augmenter dans les prochaines années.

Résumé du projet :

Une expérimentation doit être lancée dans les prochains mois dans les forêts du Territoire de Belfort : des espèces d'arbres, capables de s'adapter à la sécheresse, comme des érables ou des pins, doivent être plantées. Une quinzaine de zones d'1 ha chacune va ainsi être sélectionnée. L'idée est d'implanter des essences qui seront adaptées à des sécheresses plus fréquentes au milieu des hêtres, des érables, des frênes, des bouleaux, ou encore des sapins du Territoire de Belfort. La liste des essences d'arbres amenées à être plantées n'est pas encore arrêtée, même s'il apparaît qu'il pourrait que les cèdres de l'Atlas ou les pins d'Italie pourraient être intéressants.

Sources bibliographiques :

Wassila Guittoune, *France Bleu Belfort-Montbéliard et France Bleu (2018). Des pins et des cèdres pour sauver les forêts du Territoire de Belfort, Dossier Climat-Environnement : Le plus de l'info de France Bleu Belfort Montbéliard. Disponible sur : <https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/des-pins-et-des-cedres-pour-sauver-les-forets-du-territoire-de-belfort-1522170660>*

Action - AF1.2 - Diversifier les essences forestières			
Description	Implanter des essences variées dans les parcelles forestières. La mise en place d'espaces forestiers à forte diversité d'espèces permet le développement d'un écosystème plus robuste face à des agressions (climatiques, faunistiques, floristiques, bactériologiques,...). Cette mesure doit intégrer les gestionnaires publics et privés.		
Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques	Diminution de la vulnérabilité des exploitations forestières face aux évolutions climatiques futures		
Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau. Préservation de la biodiversité.		
Délais de mise en œuvre	>5 ans	Délais de réponse du milieu	<2 ans
Coût unitaire			
Lien avec d'autres actions	AS4.1		
Documentation relative à l'action AF1.2			
Sujet	Le mélange d'essences pour une plus grande résilience des forêts		
<i>Freund, ONF Bar-le-Duc (2013). Notre sylviculture : le mélange d'essences, Diaporama d'intervention au Colloque changement climatique du 15 novembre 2013 à Bar le Duc. Disponible sur : https://grandest.cnpf.fr/data/melangeessence_freund_1.pdf</i>			

Action - AF1.3 - Généraliser le non retrait-systématique des bois morts			
Description	Laisser en partie les bois morts sur les parcelles. La présence de bois morts dans une forêt est nécessaire au développement d'un écosystème robuste et résilient face aux agressions (climatiques, faunistiques, floristiques, bactériologiques,...). Cette mesure doit intégrer les gestionnaires publics et privés.		
Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques	Diminution de la vulnérabilité des exploitations forestières face aux évolutions climatiques futures		
Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau. Préservation de la biodiversité.		
Délais de mise en œuvre	de 2 à 5 ans	Délais de réponse du milieu	de 2 à 5 ans
Coût unitaire			
Lien avec d'autres actions	AS3, AS4.1		

<i>Documentation relative à l'action AF1.3</i>	
Sujet	Bois mort dans les forêts
<p><i>Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes (2010). Les cahiers techniques – Bois et forêts... .. à arbres vieux ou morts. Disponible sur :</i> https://www.researchgate.net/publication/282878647_Bois_et_forets_a_arbres_vieux_ou_morts</p>	

Action - AF1.4 - Développer des plans de gestion forestière cohérents avec la changement climatique			
Description	Les plans de gestion forestière sont établis sur plusieurs années mais ne tiennent pas compte des évolutions climatiques futures. La prise en compte de ces critères permet une adaptation de l'écosystème forestier et l'amélioration de la résilience des exploitations. Cette mesure doit intégrer les gestionnaires publics et privés.		
Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques	Diminution de la vulnérabilité des exploitations forestières face aux évolutions climatiques futures		
Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau. Préservation de la biodiversité.		
Délais de mise en œuvre	de 2 à 5 ans	Délais de réponse du milieu	de 2 à 5 ans
Coût unitaire			
Lien avec d'autres actions	AS3, AS4.1		
<i>Documentation relative à l'action AF1.4</i>			
Sujet	Changement climatique et documents de gestion forestière		
<p><i>Vitu, CRPF Lorraine-Alsace (2013). Changement climatique et documents de gestion forestière, Diaporama d'intervention au Colloque changement climatique du 15 novembre 2013 à Bar le Duc. Disponible sur :</i> https://grandest.cnpf.fr/data/colloque_20changement_20climatique_cv_doc_gestion_def_1_1.pdf</p>			

Action - AF1.5 - Accompagner la gestion et la préservation du paysage et du milieu aquatique			
Description	Définir et encourager les projets et pratiques préservant les éléments paysagers et réduisant les risques de ruissellement (éviter les coupes à blanc). Cette mesure doit intégrer les gestionnaires publics et privés.		
Effet(s) attendu(s) sur les activités socio-économiques	Diminution de la vulnérabilité des exploitations forestières face aux évolutions climatiques futures		
Bénéfice(s) attendu(s) sur le milieu	Diminution des pressions sur le milieu naturel et la ressource en eau. Préservation de la biodiversité.		
Délais de mise en œuvre	de 2 à 5 ans	Délais de réponse du milieu	>5 ans
Coût unitaire			
Lien avec d'autres actions	AS3, AS4.1, I1.1, I1.2, I2.5, I2.6, P1.1, P1.2, P1.3, P1.5, P1.6, P2.1, P2.2, Q1.1, Q1.2, Q1.4, Q2.3, Q4.1, Q4.2		

Illustrations relatives à l'action AF1.5

Exemple de projet

Des corridors pour une nature sans frontières : projet "LIFE Biocorridors"

Localisation du projet :

Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (Bas-Rhin)

Dimensionnement du projet :

-

Porteur du projet :

Syndicat de coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC)

Autres acteurs du projet :

Naturpark Pfälzerwald

Financements :

Le financement du projet est à hauteur de 60 %, sur un budget total de 3,5 M€ et a été apporté par l'Union Européenne.

Contexte :

Une des principales causes de la disparition actuelle des espèces est la destruction de leur habitat naturel et la fragmentation de leur territoire. Le rétablissement de corridors écologiques est reconnu comme essentiel pour préserver la biodiversité. Ils permettent aux animaux de se disperser et évitent ainsi un phénomène d'appauvrissement et d'isolement des populations. Le projet vise la restauration des continuités écologiques à l'échelle de la Réserve de Biosphère des Vosges du Nord-Pfälzerwald.

Résumé du projet :

Les actions du projet quadriennal (février 2016-mai 2020) LIFE Biocorridors se déclinent sur les 3 types de milieux composant le paysage de la RBT, à savoir :

- (1) le milieu forestier : la création d'un réseau de petites zones laissées en libre évolution (îlots de sénescence, 50 ha) et la diversification de peuplements de résineux par la plantation de feuillus (3 ha), travail de renaturation des bords de cours d'eau (4 km)
- (2) le milieu ouvert : des plantations de 800 arbres fruitiers et de 6 km de haies, de vergers et la restauration de biotopes remarquables (25 ha)
- (3) le milieu aquatique et humide : des suppressions de seuils au niveau des cours d'eau (8 sites situés sur la Sauer ou Lauter et leurs affluents respectifs), l'acquisition foncière de zones humides (7 ha).

Sources bibliographiques :

Parc Naturel Régionale des Vosges du Nord (2016). LIFE Biocorridors. Disponible sur: http://www.parc-vosges-nord.fr/medias/File/_doc_dyn/french/life-biocorridor--mai-20161467020654.pdf